Manitoba

Rapport Annuel
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2001

Commission des finance des écoles publiques

Comprend 10% de déchets post-consommation

102-05580/

BUREAU DU MINISTRE
ÉDUCATION, FORMATION PROFESSIONNELLE ET JEUNESSE

Bureau 168
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

À Son Honneur
Monsieur Peter Liba, C.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur:

Je présente à Votre Honneur le rapport annuel de la Commission des finances des écoles publiques pour l'exercice terminé le 30 juin 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre,

Drew Caldwell

2001
Année internationale des Volontaires

Manitoba Éducation et Formation professionnelle

Commission des finances des écoles publiques

1181, avenue Portage, bureau 506
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3G 0T3
Télécopieur : (204) 948-2001

Le 12 décembre 2001

Monsieur Drew Caldwell
Ministre de l'Éducation
et de la Formation professionnelle
Palais législatif, bureau 168
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur,

Conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Commission des finances des écoles publiques*, j'ai le plaisir de vous soumettre, au nom de la Commission des finances des écoles publiques, le présent document.

Le présent rapport de la Commission couvre la période de douze mois terminée le 30 juin 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Commission
des finances des écoles publiques,

Ben Zaidman

PROJETS D'IMMOBILISATIONS IMPORTANTS EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION
(Projets approuvés de juillet 2000 à juin 2001)

Division scolaire - École	Projet
#1 Winnipeg	
École secondaire Sisler	agrandissement et rénovations
Wolseley School	agrandissement et rénovations
Argyle Alternative High School	agrandissement et rénovations
#9 River East	
École Salisbury Morse Place	rénovations
#15 Hanover	
Région de Mitchell	nouvelle école
Woodlawn School	rénovations
#22 Evergreen	
Winnipeg Beach School (Phase II) garderie	rénovations et ajout d'une
#48 Frontier	
Thicket Portage School	remplacement de l'école
#49 Division scolaire franco-manitobaine	
École Jours de Plaine	nouvelle école
École/Collège Régional Gabrielle-Roy	agrandissement et rénovations

Bureau du
Vérificateur provincial

330, avenue Portage, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0C4

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée législative du Manitoba,

Nous avons vérifié le bilan de la Commission des finances des écoles publiques, au 30 juin 2001, et l'état des recettes et des dépenses et le solde du Fonds d'aide à l'éducation de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers indiquent les coûts du programme d'éducation qui est géré par la Commission des finances des écoles publiques ainsi que le financement de ce programme par le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle et par les municipalités. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 30 juin 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers.

Bureau du Vérificateur provincial

Bureau du Vérificateur provincial

Winnipeg (Manitoba)
le 28 septembre 2001

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers sont la responsabilité de la direction. Ils ont été dressés selon les principes comptables indiqués dans les états financiers. Ces principes ont été appliqués selon des méthodes semblables à celles de l'année précédente. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés correctement avec un seuil de tolérance raisonnable. Nous nous sommes fiés au bon jugement de la direction touchant les estimations nécessaires et les autres données disponibles jusqu'au 28 septembre 2001. Les données financières présentées ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

La direction applique des contrôles comptables internes qui fournissent un degré raisonnable de fiabilité et d'exactitude aux données financières. Ces contrôles permettent également de protéger l'actif de la Commission.

La responsabilité du vérificateur provincial et de son personnel consiste à exprimer une opinion indépendante et professionnelle sur la conformité des états financiers aux principes comptables indiqués. Le rapport du vérificateur précise la portée de la vérification et présente une opinion sur les états financiers.

La Commission a examiné et approuvé les états financiers et le rapport annuel avant de les publier. Après avoir approuvé le contenu du rapport annuel, elle en a autorisé la publication.

Pour la direction,

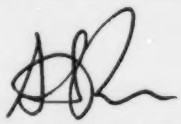

Steve Power, CMA

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Bilan

au 30 juin 2001

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	2,643 $	1,718 $
Sommes en dépôt à la Province du Manitoba	145	136
Comptes débiteurs:		
Province du Manitoba	15,703	14,810
Municipalités - taxe d'aide à l'éducation	124,670	122,242
Autres	857	2,387
	144,018 $	**141,293 $**
PASSIF ET FONDS D'AIDE À L'ÉDUCATION		
Aide à l'éducation payable aux divisions scolaires	4,265 $	4,609 $
Intérêts courus	2,554	2,361
Effets à payer sur demande au taux d'intérêt préférentiel, Province du Manitoba	135,257	132,683
Autres comptes à payer	102	104
	142,178	**139,757**
Fonds d'aide à l'éducation	**1,840**	**1,536**
	144,018 $	**141,293 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

État des recettes et des dépenses et solde du Fonds d'aide à l'éducation pour l'exercice terminé le 30 juin 2001

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Recettes:		
Province du Manitoba Programme de financement des écoles	597,901 $	581,851 $
Municipalités, taxe d'aide à l'éducation	206,157	202,027
Vente de propriétés d'écoles et recettes diverses	8	26
	804,066	**783,904**
Dépenses:		
Programme d'aide de fonctionnement (note 3)	730,602	714,773
Programme d'aide financière en matière d'immobilisations (note 4)	67,231	64,616
Dépenses administratives et autres (note 5)	5,929	5,076
	803,762	**784,465**
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	**304**	**(561)**
Fonds d'aide à l'éducation		
Solde en début d'exercice	1,536	2,097
Solde en fin d'exercice	**1,840 $**	**1,536 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Notes afférentes aux états financiers
au 30 juin 2001

1. Nature des activités de la Commission

La Commission des finances des écoles publiques a été créée en avril 1967 en vertu de la loi du même nom (Loi sur la commission des écoles publiques.

La Commission est responsable de toutes les sommes versées au Fonds d'aide à l'éducation et destinées à financer l'éducation publique au Manitoba. Dans le cadre du Programme d'aide financière en matière d'immobilisations dont elle est chargée, elle procède au calcul et au débours des subventions en capital accordées aux divisions scolaires du Manitoba. En vertu du Programme d'aide de fonctionnement, elle verse également aux divisions scolaires manitobaines des sommes spécifiées par le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse.

Le Fonds d'aide à l'éducation est régi par la Loi sur les écoles publiques et les règlements afférents.

2. Principales conventions comptables

(a) La Commission gère ses comptes conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus, sauf en ce qui concerne le service de la dette qui est imputé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

(b) La taxe d'aide à l'éducation est levée chaque année civile sur les municipalités. La Commission a affecté 40 % de la taxe perçue en 2000 à la période de juillet à décembre et 60 % de la somme perçue en 2001 à la période de janvier à juin.

(c) Pour que la préparation des états financiers soit conforme aux principes comptables du Canada généralement reconnus, les responsables doivent faire des estimations et des prévisions qui influent sur les montants de l'actif et du passif sur les déclarations et divulguer les éléments d'actif et du passif éventuels à la date où les états financiers sont publiés. Les prévisions et les estimations ont également une influence sur le montant des revenus et des dépenses déclaré au cours de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer des montants estimés.

(d) La valeur comptable de l'actif et du passif financiers à court terme constitue une estimation raisonnable de la juste valeur du marché, compte tenu de la courte période d'échéance de ces effets de commerce.

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Notes afférentes aux états financiers
au 30 juin 2001

3. Programme d'aide de fonctionnement

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Dépenses comptabilisées	387,550 $	381,256 $
Aide pour l'occupation	76,401	76,078
Services à l'enfance en difficulté - Niveau I	44,029	43,349
Orientation et consultation	9,315	9,142
Services de bibliothèque	16,161	15,570
Perfectionnement professionnel	5,253	4,733
Transport	37,237	36,042
Élèves en pension	808	944
Services à l'enfance en difficulté	53,867	50,325
Enseignement technique	7,455	7,200
Programme d'anglais langue seconde	2,575	2,497
Programme de perfectionnement de l'anglais pour les élèves autochtones	5,158	5,158
Langues ancestrales	220	226
Programmes d'études françaises et enseignement en français	5,184	5,247
Programme d'accueil	330	330
Petites écoles	1,947	1,933
Matériel scolaire	9,156	9,115
Élèves à risques	11,179	11,470
Dépistage précoce	249	249
Diminution du nombre d'inscriptions	2,657	1,172
Indemnité d'éloignement	2,340	2,189
Coordonnateur du Programme d'enseignement professionnel technique - région de la Rivière Rouge	55	45
Nouvelle école	135	15
Aide supplémentaire	34,399	34,195
Alphabétisation précoce	5,689	4,639
Technologie de l'information (enseignement à distance)	7,457	7,425
Intervention précoce en matière de comportement	2,000	1,989
Rajustement de l'aide aux divisions scolaires en fonction des dépenses réelles des années antérieures	(331)	(3)
Divers (Pipeline)	(72)	(36)
Matériel professionnel	2,200	2,200
Équipement pour l'enseignement professionnel	0	79
	730,602 $	**714,773 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Notes afférentes aux états financiers
au 30 juin 2001

4. Programme d'aide financière en matière d'immobilisations

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Service de la dette	57,383 $	56,082 $
Autres projets d'immobilisation	9,848	8,534
	67,231 $	**64,616 $**

Au 30 juin 2001, la dette approuvée des divisions scolaires s'élevait à 395 910 565 $ (378 378 379 $ en 2000). Toutefois, la Commission ne s'est pas engagée légalement à rembourser cette dette à longue échéance qui, par conséquent, n'est pas mentionnée dans les états financiers.

Au cours de l'exercice, les divisions scolaires ont perçu 45 952 000 $ de plus pour financer leurs projets d'immobilisation (44 125 000 $ en 2000). À cet effet, elles ont émis des débentures qui ont été acquises par le ministre des Finances.

5. Dépenses administratives et autres

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Administration de la Commission:		
Indemnités des membres de la Commission	76 $	88 $
Salaires du personnel	566	520
Services professionnels	114	100
Convention de services	169	169
Réunions et déplacements	50	55
Imprimerie, papeterie, frais postaux et fournitures de bureau	41	39
Gestion de bureau électronique	42	46
Ordinateurs, logiciels et accessoires	4	4
Téléphone et télécopieur	12	10
Loyer	36	36
Dépenses administratives totales de la Commission	1,110	1,067
Intérêt sur les effets payables à la Province du Manitoba	4,819	4,009
	5,929 $	**5,076 $**

COMMISSION DES FINANCES DES ÉCOLES PUBLIQUES

Notes afférentes aux états financiers

au 30 juin 2001

6. Engagements

Au 30 juin 2001, la Commission avait des engagements totalisant 806 898 $ (5 927 444 $ en 2000). Ce montant ne comprend aucun engagement prévu dans les estimations budgétaires de 2001-2002 de la Province du Manitoba (4 411 160 $ en 2000). Au 30 juin 2001, la somme de 806 898 $ (1 516 284 $ en 2000) devait provenir du Fonds d'aide à l'éducation. À compter de l'exercice 2001-2002, les projets de rénovation structurale (qui faisaient autrefois partie du programme de subventions en espèces) ont été inclus dans le programme d'immobilisations financé au moyen de débentures.

7. État de l'évolution de la situation financière

Les responsables ont décidé de ne pas présenter un état de l'évolution de la situation financière, car à leur avis, cela n'apporterait aucun complément d'information important.

8. Opérations entre entités apparentées

La Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne créés par la Province du Manitoba. Elle réalise des opérations avec ces entités dans le cadre normal de ses activités.

9. Coûts des pensions et obligations

Les employés de la Commission peuvent être membres de la Régie de retraite de la fonction publique gérée par la Province. Le passif découlant du régime de retraite des employés de la Commission est compris dans celui de la Caisse de retraite de la fonction publique. Par conséquent, il n'est fait aucune mention dans les états financiers de la participation de la Commission et de ses employés à ce régime de retraite.

10. Données comparatives

On a redressé certaines données de 2000 à des fins de comparaison.

11. Faits postérieurs à la date du bilan

Après la clôture de l'exercice, il s'est avéré qu'une division scolaire avait reçu un trop-payé, et ce, en raison d'une erreur dans le nombre d'inscriptions qui avait été déclaré. Bien que ces fonds doivent être récupérés, le montant final n'a pas encore été déterminé. Le trop-payé sera versé à la Province du Manitoba et n'est pas mentionné dans les états financiers.